

Locaux d'expositions

Autor(en): **Geiger, Ernest / A.S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1908)**

Heft 70

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-623589>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Reste l'Exposition des artistes suisses à Venise, que nous sommes accusés de vouloir organiser. C'est elle au fond qui a motivé l'article qui nous occupe et qui rend M. X de si méchante humeur.

Nous croyons sans peine à la sincérité de ses regrets lorsqu'il constate l'impossibilité dans laquelle il se trouve de nous empêcher de prendre part à cette manifestation. Il est vraiment désolé et il s'écrie : elle ne sera pas une Exposition suisse. Et pourquoi ? Parce qu'il n'en fera vraisemblablement pas partie. Ce n'est pas un argument. Il ne sera pas le seul à ne pas exposer. La place est restreinte par conséquent la sélection sera très sévère entre les membres suisses de notre société. En quoi cela peut-il changer le caractère des œuvres exposées, si celles-ci sont peu nombreuses. Serons-nous moins suisses pour cela. Personne ne le pensera, pas même votre correspondant. Cela lui est d'ailleurs complètement indifférent, il ne s'agit que d'empêcher la Confédération de nous aider de ses deniers. C'est là son seul but.

Qu'il sache donc que pour le moment nous n'avons pas l'intention de solliciter son appui, mais si cependant la nécessité nous obligeait d'avoir recours à ce moyen, je ne pense pas que la jalousie de quelques-uns pourrait influencer nos autorités au point de voir méconnaître leurs devoirs vis-à-vis d'une Société à laquelle est échu l'honneur de représenter l'Art suisse à l'étranger.

Ce n'est pas notre faute si les ressources de la Confédération ne lui ont pas permis de se réserver l'initiative que nous avons prise et nous ne pouvons pas cependant rester à l'écart de ces manifestations utiles à nos artistes simplement pour ne pas déplaire à quel-que particulier.

Nous sommes déjà en état d'infériorité vis-à-vis des groupements des autres nations qui tous sont largement subventionnés ou possèdent même des pavillons spéciaux dans cette Exposition internationale et si nous voulons pouvoir lutter avec avantage, nous avons besoin d'encouragements et d'appui.

Il serait curieux et lamentable si au lieu de cela nous ne recevions que des reproches.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A. SILVESTRE, *président*
de la Société des peintres sculpteurs et architectes suisses

Lettre de M. Secretan, Directeur de la *Gazette*.

Lausanne, 20 novembre 1907.

Monsieur,

Si vous désirez répondre à notre article du 13 novembre. *A propos d'Art*, je veux bien publier votre réponse, mais à la condition que vous laissiez complètement hors de cause notre collaborateur, lequel est couvert par moi, directeur du journal, et que je ne veux pas laisser injurier dans nos colonnes.

Croyez, Monsieur, à ma parfaite considération.

Ed. SECRETAN.

Ainsi donc, après avoir laissé paraître ces attaques dans son journal, et sans les contrôler, M. le directeur de la *Gazette*, non content de refuser l'insertion de la réponse envoyée par le représentant de la société mise en cause par ce correspondant anonyme, cherche encore à justifier cette décision en donnant des raisons dont l'inexactitude est le moindre défaut.

Ce prétexte ne trompera personne. Cette lettre ne renferme aucune injure ; chacun peut s'en rendre compte et

il faut avoir le sentiment de défendre une cause bien détestable pour employer des procédés semblables.

A. S.

LOCAUX D'EXPOSITIONS

Bon nombre de villes suisses ne manquent pas seulement de grands mais même de petits emplacements d'expositions, de sorte que si nous, les artistes, nous voulons exposer quelques tableaux, nous devons nous estimer heureux si les directeurs de musées nous permettent de placer un paravent devant les œuvres du musée pour y accrocher, pendant un temps déterminé, nos tableaux. Il faut avoir soin de ne pas les laisser trop longtemps, car le mécontentement se fait bientôt sentir et on nous fait comprendre que les objets d'art du musée, achetés à des prix élevés, ne doivent pas être cachés. Cela ne sert à rien de se fâcher et, du reste, cette opinion a du vrai : Tant que nous nous contentons du rôle de « tolérés », nous ne méritons pas d'être plaints.

Chaque commerçant qui désire montrer ses produits au public, loue un local, où il étale sa marchandise. Nous les artistes, nous sommes trop mal partagés matériellement pour que chacun puisse, à lui seul, louer un local, mais nous formons différents groupes et ces groupes sont pourtant capables de louer des locaux particuliers où ils peuvent, pendant toute l'année, exposer leurs œuvres.

Il n'est pas nécessaire que ces locaux se trouvent à un rez-de-chaussée ou dans une rue principale, il leur faut seulement un bon jour. Il n'y a pas besoin d'être millionnaires pour payer la location de deux ou trois pièces non meublées et une surveillance temporaire.

De cette façon on pourrait d'abord exposer dans sa patrie ses nouvelles créations et pas seulement de temps en temps l'une ou l'autre. Il est fort probable que le public, en voyant davantage, en achèterait davantage.

Puis, si une section ayant loué un local n'avait temporairement pas assez de tableaux à exposer, elle le mettrait, pour quelques semaines, à la disposition d'une autre section, notamment à une qui se montrerait prête à lui rendre le même service.

Pour le côté financier de l'entreprise, il serait souscrit des parts (cette souscription pourrait s'étendre aux amateurs d'art) puis il serait perçu un % élevé sur le produit des ventes et un prix de location minimale serait payé pour l'emplacement occupé pour chaque œuvre exposée.

Sans parler de la liberté que l'on aurait de pouvoir, en tout temps, exposer sans avoir besoin de demandes et de pétitions, on posséderait enfin un local où l'on pourrait recevoir des journaux, des revues, etc., et où l'on pourrait se rencontrer, bref, on aurait un chez-soi commun.

J'espère que ces lignes n'auront pas été écrites en vain.

Si cette idée de « aide-toi toi-même » provoque quelque intérêt, je suis tout prêt à développer cette question qui, déjà maintes fois, a été le sujet de mes réflexions.

ERNEST GEIGER.

M. Geiger demande en outre au Comité central d'indiquer dans le journal les avantages que procure la carte de membre. Il cite le musée de Berne que l'on peut visiter sans payer sur la présentation de la carte, et celui d'Aarau où par contre les artistes sont obligés de payer.

En effet, ces avantages n'ont jamais été déterminés exactement et certains musées dont l'entrée est payante veulent bien accorder la gratuité aux artistes, il n'a pas été possible d'obtenir la même faveur de la part des autres.

C'est une question qui pourrait être examinée à nouveau. Nous ferons les démarches nécessaires auprès des administrations des musées suisses et le résultat sera publié dans l'*Art Suisse*.

A. S.

Nouvelles diverses, Concours.

LA DÉCORATION DU MUSÉE DE ZURICH

La Commission fédérale des Beaux-Arts n'ayant pu accepter la maquette présentée par M. Heaton, pour l'exécution des mosaïques, dont feu Sandreuter avait été chargé, vient d'émettre le vœu que ce travail soit confié à M. F. Hodler.

Le Conseil fédéral ne va pas tarder à être appelé à se prononcer.

NOUVELLES DIVERSES

* * Le Département fédéral de l'intérieur avait obtenu que la somme de 16,500 francs, coût de l'exécution des deux grands vases décoratifs destinés au grand escalier du Palais fédéral, fût inscrite au budget. Mais ce poste disparut du projet de budget définitif, on ne sait trop pourquoi.

On a réussi à le repêcher et, dernièrement, le Conseil des Etats, qui s'est occupé de la question, lui a témoigné quelque intérêt. Et il a voté à la fois les milliers de francs nécessaires pour les premières études de la décoration de la paroi sud de la salle, décoration qui a été confiée aux peintres Welti, à Munich et Balmer, à Florence et, les 16.500 francs pour les vases décoratifs du grand escalier.

Reste à savoir qu'en pensera le Conseil national ?

* * Une exposition d'art allemand à Paris — vu le succès obtenu par l'exposition d'art français ouverte l'été dernier au musée de Krefeld, ses organisateurs Allemands et Français ont conçu le projet d'une exposition d'art allemand à Paris.

Cette exposition aura lieu au prochain Salon d'Automne.

Elle comprendra des œuvres de peinture, de sculpture, de gravure, d'art décoratif.

L'exposition allemande sera plus spécialement représentative des tendances artistiques modernes de l'Allemagne rhénane et méridionale. Tirant son origine d'initiatives privées, elle sera soutenue par des subventions ou cautions d'amis des arts allemands. Des sommes importantes ont déjà été souscrites à la Société qui s'est fondée pour réaliser dignement ce projet.

* * La Société nationale des Beaux-Arts organise pour 1908, à Bagatelle, une exposition de portraits de personnages connus du XIX^e siècle.

* * La Nationalgalerie de Berlin a acquis récemment une troisième peinture de Claude Monet, « Printemps » daté de 1874. et qui marque la transition entre les deux autres toiles de ce peintre que possède la galerie : une « vue de Saint-Germain-l'Auxerrois, de 1866, et une vue de Vétheuil, de 1880. »

* * Le jury de l'Exposition internationale de Venise a décerné les récompenses suivantes :

Art décoratif. Des médailles d'honneur ont été distribuées à la salle internationale intitulée « l'Art du Rêve ; » au Pavillon Belge, construit par M. L. Sneyers ; à la décoration du salon central dont l'auteur est M. Sartorio.

Des médailles d'or ont récompensé la salle du Hagenbund, de Vienne ; la salle Romaine ; la salle Piémontaise et les ouvrages de M. Barwig et de M. Lalique.

La sous-commission de *Peinture, Sculpture, Dessin, Gravure*, a décerné treize médailles d'or dont les titulaires sont : MM. Bartsœn (Belgique,) Brangwin (Angleterre,) Israëls (Pays-Bas,) Kustodiew (Russie,) Lagae (Belgique,) Lazlo (Autriche-Hongrie,) Laurenti (Italie,) Sargent (Angleterre,) Munthe (Norvège,) et trois artistes français : MM. Damp, Charles Cottet et René Mênard.

CONCOURS

L'Association des musiciens suisses a décidé de publier au printemps 1908 le premier volume de l'*Edition nationale suisse* qui est un des articles de son programme. Elle a choisi pour sa première publication la symphonie « héroïque » de Hans Huber, exécutée à l'occasion de la réunion de l'Association à Berne en 1904. L'œuvre sera publiée en partition, parties d'orchestre et réduction pour piano à quatre mains. La partition sera prochainement offerte en souscription.

Pour cette édition nationale, l'A. M. S. désire se procurer un dessin de couverture passe-partout originale qui servira à toutes ses publications futures. A cet effet, elle ouvre un concours d'esquisses auquel peuvent prendre part tous les dessinateurs suisses, quel que soit le lieu de leur résidence. Les envois doivent parvenir à M. Edm. Röthlisberger, 5, Promenade noire, Neuchâtel, avant le 15 janvier 1908.